LE MONT SAINT ADRIEN

Le secrétariat de mairie est ouvert au public Les lundis & jeudis de 16h30 à 19h00
Tél : 03.44.82.24.16 E-Mail : lemontsaintadrien@wanadoo.fr http://www.lemontsaintadrien.fr

N° 7 / 2023 - Le 25/08/2023

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

Page 1

* Apéritif communal vendredi 1er septembre à 19h30
* Brocante Le Mont Saint Adrien Loisirs
* Mesures de sécurité liées à la brocante

Page 2

* Argiles / Sécheresse
* Info du club Mont Gym
* Info du Club des Aînés
* Info du Chœur du Mont
* Pass' Sport 2023-2024
* Info transport scolaire 2023/2024
* Info de la Médiathèque

En annexe

Inscriptions au repas des Aînés

METEO FRANCE

Indice de confiance 2/5

D	L	M	M	J	V	S	D
27	28	29	30	31	1	2	3
23	20	20	20	20	22	23	23
10	11	11	11	11	12	13	13

Information inscription Brocante

L'association Le Mont Saint Adrien Loisirs organise sa 26ème brocante
Le DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2023.
Les inscriptions pour la brocante sont lancées et ce jusqu'au jeudi 31/08 au soir. Après avoir été distribués dans vos boîtes aux lettres, des formulaires restent disponibles à la mairie et en téléchargement sur le site internet du village :
http://lemontsaintadrien.fr/les-associations/le-mont-saint-adrien-loisirs/
Pour tout renseignement, vous pouvez également contacter la Mairie
au 03.44.82.24.16 ainsi que l'association par mail :
lemontsaintadrienloisirs@gmail.com

Information organisation Brocante

Les exposants seront accueillis à partir de 6h00 du matin, par les membres de l'association Le Mont Saint Adrien Loisirs, à l'entrée de la rue de Rome devant la Mairie et seront conduits à leur emplacement. A partir de 7h45, pour des mesures de sécurité vues avec la gendarmerie, aucun véhicule ne sera admis à entrer sur la zone occupée par la brocante, hormis les véhicules de secours et de gendarmerie. A noter qu'en fin de brocante, il n'y aura pas de ramassage des invendus laissés sur les emplacements. Il est donc demandé à chacun de ne rien laisser sur place. Pour cela, tout au long de la journée, une animation sur la gestion des déchets sera proposée par la communauté d'Agglomération du Beauvaisis et des points de collecte et tri seront installés.

Apéritif communal : vendredi 1er septembre à 19h30

La population est conviée au traditionnel verre de l'amitié offert par la commune. A cette soirée sont invités les représentants de l'état, les parlementaires, la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise, la conseillère régionale, la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, les Présidents des structures intercommunales avec lesquelles nous travaillons (regroupement scolaire, alimentation en eau potable et défense incendie, électrification et éclairage public, salle intercommunale des 3 villages, piscine) ainsi que les Maires des communes riveraines et un certain nombre d'élus avec lesquels la commune travaille. Cette manifestation conviviale se déroulera dans la cour de l'école.
Merci par avance de votre participation.
Vous êtes tous cordialement invités !

Mesures de sécurité à la brocante

Pour la bonne organisation de ces manifestations et la sécurité des participants, les rues suivantes seront fermées à la circulation comme suit :

- Rue de Rome depuis la Mairie jusqu'au carrefour avec la rue Moi : le vendredi 1 septembre de 17h à 23h, du samedi 2 septembre à 9h au dimanche 3 septembre à 21h.
- Rue de Rome du carrefour avec la rue Moi jusqu'au carrefour avec la rue des Flageots : le dimanche 3 septembre de 6h à 21h.
- Rue Moi du carrefour rue de Rome jusqu'à la rue Haute : le dimanche 3 septembre de 6h à 21h.
- Allée du Lys du carrefour chemin de Saint Germain jusqu'à la rue Moi : le dimanche 3 septembre de 6h à 21h.

Par ailleurs, pour faciliter la circulation dans les rues du village lors de la brocante, il est demandé à tous les habitants, dans la mesure du possible, de rentrer leurs véhicules à l'intérieur de leur propriété le dimanche 3 septembre. Les riverains devant utiliser leur véhicule ce jour là sont priés de prendre leurs dispositions avant. L'éclairage public nocturne sera exceptionnellement rétabli pour l'occasion. Merci de votre compréhension.

Argiles / Sècheresse

Chères Montoises et chers Montois,
Vous êtes quelques-uns à avoir signalé en mairie ou directement aux élus des dégâts occasionnés sur votre habitation par le retrait et le gonflement des argiles. Afin d'évaluer la pertinence du dépôt d'une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse/réhydratation des sols auprès des services préfectoraux, nous serions intéressés de recenser dans la commune les particuliers ayant effectué une déclaration de sinistre auprès de leur assureur, ou des particuliers disposant de rapport d'expertise des dégâts constatés, pour des dégâts qui ont fait suite à la sécheresse de 2022. Nous leur saurions gré de contacter la mairie afin de transmettre ces informations.
Nous vous remercions pour votre coopération.

Info du club du Mont Gym

Les séances de gymnastique reprendront le mardi 5 septembre 2023 dans la salle associative.
Les cours sont animés par un éducateur sportif diplômé d'Etat et se déroulent chaque mardi soir de 18h30 à 19h30, sauf pendant les vacances scolaires.
Pour plus d'informations, vous pouvez joindre Christine BELLAMY, Présidente du Mont GYM au numéro suivant : 06.87.21.41.91.
Avant de s'engager pour la saison, il est possible de venir faire une séance d'essai.
A très bientôt.

Info du club des Aînés

Le club des Aînés reprend ses activités à compter du mercredi 6 septembre et ceci toutes les deux semaines, c'est-à-dire le 20 septembre et le 4 octobre.
Vous pouvez contacter le Président, Gabriel Coudray au 03.44.82.28.87 pour plus d'informations.

Le Chœur du Mont

Chorale adultes :
Reprise de la chorale adulte jeudi 7 septembre à 20h30, dans la salle associative , tous les 15 jours. A bientôt.

Pass' Sport 2023/2024

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une **déduction de 50 euros** pour rejoindre un club éligible et pratiquer son sport favori.
La règle du jeu : **cette aide est personnelle et ne peut servir qu'une seule fois.**

Qui est concerné ?

Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires nés entre :

- **Le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017** bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 6 à 17 ans révolus.
- **Le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017** bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) 6 à 19 ans révolus.
- **Le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007** bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 16 à 30 ans.
- **Les étudiants âgés au plus de 28 ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

- **Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées** par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- **Les associations agréées JEP ou Sport et les structures du loisir sportif marchand** (par exemple une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire, etc.).

Comment cela fonctionne ?

Fin août 2023, un email sera envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles. **Cet email contiendra un code unique** Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Un portail « Pass'Sport » est d'ores et déjà en ligne où vous trouverez toutes les informations utiles : carte des clubs, sports proposés et dès la fin août la possibilité de récupérer votre code si vous l'avez perdu.

Rendez-vous dans le club de votre choix pour vous inscrire et bénéficier de l'aide Pass'Sport immédiate sur présentation de votre code personnel.

La famille du sport s'ouvre à vous, pour votre plaisir et votre bien-être.

Info de la Médiathèque

La Médiathèque a fait sa rentrée ce lundi 21 aout aux horaires habituels : le lundi et jeudi de 16h30 à 18h30.

A bientôt,
Dominique et Elisabeth.

Inscriptions des élèves aux transports scolaires 2023-2024

A la rentrée, un abonnement unique pour les jeunes – de 19 ans !

A partir du 1er septembre 2023, l'abonnement annuel scolaire et l'abonnement « 3 -18 ans » disparaissent pour faire place à un abonnement unique annuel pour les – de 19 ans GRATUIT.

Les nouveautés de cet abonnement

- L'abonnement est valable pour une année du 1er septembre au 31 août.
- L'inscription est à renouveler **tous les ans** sur www.corolis.fr.
- Valable toute l'année sur toutes les lignes scolaires, interurbaines et urbaines du réseau COROLIS exceptés la Navette Express Hôtels, la ligne 518 et le service Corolis à la Demande.

Les modalités de souscription

Pour obtenir l'abonnement à la rentrée, dès le 5 juin, tous les enfants, **même beauvaisiens**, doivent désormais passer par le portail d'inscription sur www.corolis.fr.

Pour être certain d'être en règle et de voyager en toute tranquillité dès la rentrée de septembre, il est conseillé de s'inscrire **avant le 11 août 2023.**

Afin d'accompagner au mieux les familles dans ces changements, vous trouverez joint à ce courrier un document vous présentant de façon détaillée les modalités de souscription à ce nouvel abonnement.

INSCRIPTIONS TOUJOURS POSSIBLE

L'élève doit également emprunter les lignes de la Région Hauts-de-France ?

Pas de changement, l'élève peut disposer d'un **abonnement scolaire de la Région Hauts-de-France** pour lui permettre de faire **1 aller/retour** par jour scolaire entre son domicile et son établissement scolaire sur les lignes du réseau de la Région Hauts-de-France.

En fonction de la commune de résidence de votre enfant et de son établissement scolaire, trouvez rapidement auprès de quel(s) réseau(x) de transport l'inscrire

COMMUNES DE RÉSIDENCE	ÉTABLISSEMENTS DESSERVIS PAR LA CAB (COROLIS) > Vous devez inscrire votre enfant sur www.transport-scolaire.beauvaisis.fr	ÉTABLISSEMENTS DESSERVIS PAR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE > Vous devez inscrire votre enfant sur transports.hautsdefrance.fr/transport-scolaire/oise/	ÉTABLISSEMENTS DESSERVIS PAR LA CAB (COROLIS) ET PAR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE > Démarches sur : 1 transport-scolaire.beauvaisis.fr 2 transports.hautsdefrance.fr/transport-scolaire/oise/
LE MONT-ST-ADRIEN		École élémentaire - LE MONT SAINT ADRIEN École élémentaire - PIERREFITTE EN BEAUVAISIS École élémentaire - SAVIGNIES	
	Collège Georges Sand - BEAUVAIS	Collège Charles Fauqueux - BEAUVAIS Collège Henri Baumont - BEAUVAIS Collège Jean-Baptiste Pellerin - BEAUVAIS Collège Jules Michelet - BEAUVAIS Collège Notre-Dame - BEAUVAIS	Institution du Saint Esprit - BEAUVAIS
		Lycée Les Jacobins - BEAUVAIS Lycée Felix Faure - BEAUVAIS Lycée François Truffaut - BEAUVAIS Lycée Jeanne Hachette - BEAUVAIS Lycée Saint Vincent de Paul - BEAUVAIS PROMEO - BEAUVAIS	Institution du Saint Esprit - BEAUVAIS Lycée Jean-Baptiste Corot - BEAUVAIS Lycée Paul Langevin - BEAUVAIS